

2008/156 - DESIGNATION DES REPRESENTATNS DE LA VILLE DE LYON AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les statuts de l'Université Jean Moulin modifié le 18 décembre 2007 en application de la Loi relative aux libertés et responsabilités des Universités, prévoient au Chapitre 2 « Conseil d'Administration » article 11 la présence d'un représentant de la Ville de Lyon et de son suppléant.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Jean François ARRUE
- Suppléant : Jérôme MALESKI.»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Université Jean MOULIN (Lyon III) ;

Vu le résultat des scrutins auxquels il a été procédé ;

DELIBERE

Sont désignés pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration de l'Université Jean MOULIN (LYON III) :

- Titulaire : Jean François ARRUE
- Suppléant : Jérôme MALESKI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB